

DESTINATAIRES : Tous les huissiers de justice du Québec

EXPÉDITEUR : Direction de la perception des amendes

DATE : Le 10 novembre 2020

OBJET : **COVID-19 - Avis d'exécution transmis par le percepteur des amendes**

La direction de la perception des amendes du ministère de la Justice du Québec souhaite vous informer de la reprise de l'exécution (incluant la signification) des avis d'exécution reçus du percepteur des amendes du Bureau des infractions et amendes.

L'exécution des mandats d'incarcération ou d'emprisonnement pour non-paiement d'amende demeure, quant à elle, toujours suspendue.

N'hésitez pas à communiquer avec un percepteur des amendes au 1-877-263-6337 si vous avez des questions.

Cordialement,

Josiane Perreault

Directrice de la perception des amendes

Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : (418) 644-2330, poste 22198
Courriel : josiane.perreault@justice.gouv.qc.ca
www.justice.gouv.qc.ca

Québec

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Téléphone : (418) 644-2330
Télécopieur : (418) 644-8586
www.justice.gouv.qc.ca